

ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

EN FINIR AVEC LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Depuis près de 10 ans, la ville de Pantin resserre les mailles avec de nombreux partenaires locaux pour protéger les femmes victimes de violences conjugales.

Extrait du dossier réalisé par Christophe Dutheil, Guillaume dans Canal n°314, mars 2023.

Publié le 02 mars 2023

UNE PRIORITÉ POUR LA VILLE DE PANTIN

Chaque année, dans le département, 60 000 femmes et 140 000 enfants sont victimes et co-victimes de violences conjugales. Nul besoin d'aller chercher plus loin les raisons pour lesquelles Pantin fait de la lutte contre ce fléau une priorité en mettant en place un travail collaboratif. L'objectif ? Améliorer la prise en charge sécuritaire, sociale, juridique et financière des personnes concernées. La méthode ? Créer une dynamique locale permettant de décloisonner les services d'aide et gagner en efficacité.

FORMER, INFORMER, SAUVER

« En premier lieu, la ville développe une culture de la protection en misant sur la formation des agents municipaux amenés à accueillir du public », explique Agnès Vallet-Sandre, responsable adjointe du pôle Social de la ville et co-référente du réseau Violences faites aux femmes. Ainsi, chaque 25 novembre, à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, un séminaire est organisé à l'attention des salariés de la ville. « Ces sessions aident à mieux accueillir la parole des victimes et surtout à connaître les dispositifs pour une prise en charge plus efficace », ajoute-t-elle.

De son côté, le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), qui réunit une vingtaine de professionnels œuvrant dans les domaines de la prévention et de la tranquillité publique, pourrait accueillir un nouveau groupe en son sein, entièrement dédié aux violences faites aux femmes : « Des réunions collégiales régulières pourraient permettre aux acteurs de terrain de s'épauler, d'améliorer les dispositifs et de répondre aux besoins les plus urgents », indique Françoise Kern, adjointe au maire déléguée à la Tranquillité publique et à la Sécurité urbaine.

PROFESSIONNELS SPÉCIALISÉS, PERMANENCES DÉDIÉES

Sortir du cycle de la violence est un processus long et douloureux. Pour aider les victimes à franchir le pas et à reconstruire leur vie, la ville a en outre mis en place quatre accompagnements ciblés.

En première ligne, les assistants sociaux. Formés pour gérer les situations d'urgence, ils sont joignables toute la semaine. En 2021, 169 femmes ont ainsi été accompagnées.

De son côté, Caroline Daniel, intervenante sociale employée à temps plein par la ville, fait, au commissariat, le lien entre le secteur social et la police. « Depuis 2019, explique-t-elle, j'accueille les victimes de violences conjugales et les aide à déposer leur plainte. Je mets ainsi un peu d'humanité dans ce moment douloureux. »

Pour ce qui est de l'accès au droit, deux juristes assurent des permanences hebdomadaires et gratuites à <https://www.pantin.fr/la-ville/aller-plus-loin/en-finir-avec-les-violences-faites-aux-femmes-4874>

© ville de Pantin

La Petite Filature des Sheds et à la Manufacture. C'est également là qu'une psychologue clinicienne, spécialisée en psychotraumatologie, accueille les victimes. « L'essentiel est de reconnaître leur syndrome de stress post-traumatique, de leur rappeler qu'elles ne sont pas seules et que la violence est punie par la loi », conclut-elle.



Qui appeler si vous êtes victime de violences ?

- > Violences conjugales info : 3919
- > Enfance maltraitée : 119
- > Pôle social de la ville : 01 49 15 41 56 (permanence tous les jours)
- > Commissariat de police : 01 41 83 45 00 (7 jours/7, 24h/24)
- > Relais des parents : 01 49 15 72 20 (rendez-vous juridiques gratuits)
- > SOS Victimes 93 : 01 41 60 19 60

MARICI ET NÉNUPHAR, DEUX ASSOCIATIONS QUI SONT LÀ POUR VOUS !

Bien implantées dans les quartiers, deux associations pantinoises, Nénuphar et Marici, réalisent un travail d'accompagnement quotidien, complétant celui du réseau municipal Violences faites aux femmes.

Faire appel à une association peut paraître moins intimidant que s'adresser à une structure municipale ou au commissariat. C'est pourquoi, à Pantin, deux d'entre elles – Nénuphar et Marici – font quotidiennement le relais entre les institutions et le terrain. Les femmes victimes y trouvent, week-end compris, une oreille attentive.

Très active aux Courtillières, Nénuphar s'implique dans les démarches et assure une domiciliation postale, indispensable à celles qui veulent quitter leur conjoint violent sans éveiller ses soupçons. Quant à Marici, fondée en 2021 par trois anciennes victimes, elle est tout simplement la seule association pantinoise entièrement dédiée à cette problématique.

Rompre l'isolement

Les deux structures orientent d'abord vers les dispositifs de soutien existants. « Paniquées, explique Khaira Mili, présidente de Marici, les victimes ne savent tout simplement pas à qui s'adresser. » Les associations mènent également des actions de sensibilisation et co-organisent des cercles de parole au sein des maisons de quartier. « Ces réunions prouvent aux femmes qu'elles ne sont pas seules à vivre cette situation », conclut Fatma Sel, la directrice de Nénuphar.

Informations pratiques :

- > Nénuphar : par téléphone au 06 58 75 37 47 ou sur [le site internet de l'association](#)
- > Marici : par téléphone au 06 10 54 12 47 ou par mail à associationmarici@gmail.com
- > Dans le cadre de la Semaine de l'égalité, les deux associations organisent des ateliers de sensibilisation aux notions de consentement et de sexisme
- > Mercredi 8 mars, de 14.00 à 16.00 : maison de quartier des Courtillières, 1, avenue Aimé-Césaire
- > Vendredi 10 mars, de 14.00 à 16.00 : Maison des associations, 61, rue Victor-Hugo. Gratuit

UN TOIT POUR TOUTES

<https://www.pantin.fr/la-ville/aller-plus-loin/en-finir-avec-les-violences-faites-aux-femmes-4874>

Les problèmes de logement et d'autonomie économique sont les obstacles majeurs quand une femme souhaite quitter son conjoint violent. Si un pack « Nouveau départ » vient d'être mis en place par le gouvernement pour aider financièrement les victimes, la ville a adhéré, dès 2014, au dispositif Un Toit pour elle, porté par Pantin Habitat et les associations SOS Femmes 93 et Amicale du Nid 93.

En l'espace de dix ans, ce programme a permis de reloger près de dix femmes et leurs enfants dans le parc social local. « Aujourd'hui, il manque une étape intermédiaire entre l'hébergement d'urgence et l'attribution d'un logement pérenne, constate Françoise Kern, présidente de Pantin Habitat. C'est pourquoi, lorsque cela est possible, nous facilitons l'attribution de logements aux victimes de violences conjugales. » En 2023, la ville souhaite faire monter en puissance ce dispositif.



Retrouvez les autres articles du dossier "Place à l'action" réalisé par Christophe Dutheil, Guillaume Gesret et Hana Levy, publié dans Canal n°314, mars 2023 :

- > "La ville de Pantin agit pour l'égalité femmes-hommes"
- > "Agir dès le plus jeune âge pour l'égalité femmes-hommes"
- > "Petite enfance : un éventail de solutions d'accueil"

CENTRE ADMINISTRATIF

84/88 AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC
93507 PANTIN CEDEX

01 49 15 40 00

HORAIRES D'OUVERTURE :

LUNDI, MARDI, MERCREDI, VENDREDI : 8H30 À 12H30 ET 13H30 À 17H30*

JEUDI : 13H30 - 17H30*

SAMEDI (UNIQUEMENT LE PÔLE ÉTAT CIVIL, ÉLECTIONS ET FUNÉRAIRE) : 9H À 12H30*

*LES GUICHETS N'ACCUEILLENT PLUS DE PUBLIC UNE DEMI-HEURE AVANT LA FERMETURE AFIN DE TRAITER LES DERNIÈRES DEMANDES.